

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit:** 600ML YPLON CARPET  
CLEANER AEROSOL

**N° de produit:** 0018000162-16051113

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées:** Pour nettoyer les moquettes et tissus d'ameublement

**Usages déconseillés:**

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant

McBRIDE ROSPORDEN (YPLON SA)  
Zi de Dioulan  
ROSPORDEN 29140

**Téléphone:** + 33 (0) 298 669 500

**Télécopie:** + 33 (0) 298 599 600

**Site web:** <http://www.detergentinfo.com>

**E-mail:** [product.legislation@mcbride.eu](mailto:product.legislation@mcbride.eu)

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:** F : + 33 (0) 145 425 959

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.**

#### Dangers Physiques

Aérosols

Catégorie 1

H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

#### Dangers pour la Santé

Irritation oculaire

Catégorie 2

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

### 2.2 Éléments d'Étiquetage



**Mention d'Avertissement:**

Danger



<b>Déclaration(s) de risque:</b>	H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Conseils de Prudence</b> <b>Conseils généraux:</b>	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants. P103: Lire l'étiquette avant utilisation.
<b>Prévention:</b>	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251: Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P260: Ne pas respirer les aérosols. P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.
<b>Intervention:</b>	P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
<b>Stockage:</b>	P410+P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 oC.

**2.3 Autres dangers** Aucune information disponible.

### SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

**Informations générales:** Aucune information disponible.

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes

ALCOHOL	1 - <5%		200-578-6	Aucune information disponible.	1	#
SODIUM LAURETH-6 CARBOXYLATE	1 - <3%	33939-64-9		Aucune information disponible.	1	
AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES	0,1 - <1%	308062-28-4	931-292-6	01-2119490061-47	1	
BUTANE	>=5 - <=10%	106-97-8	203-448-7	01-2119474691-32	1	#
PROPANE	>=1 - <=3%	74-98-6	200-827-9	01-2119486944-21	1	#

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

# Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

#### Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
ALCOHOL	Flam. Liq.: 2: H225 Eye Irrit.: 2A: H319	Aucune information disponible.
SODIUM LAURETH-6 CARBOXYLATE	Eye Dam.: 1: H318	
AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES	Skin Irrit.: 2: H315 Eye Dam.: 1: H318 Acute Tox.: 4: H302 Aquatic Acute: 1: H400 Aquatic Chronic: 2: H411	
BUTANE	Flam. Gas: 1: H220 Compr. Gas: Liq. Gas: H280	
PROPANE	Flam. Gas: 1: H220	Note U

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.  
CLP: Règlement n° 1272/2008

#### SECTION 4 : Premiers secours

##### 4.1 Description des premiers secours

<b>Inhalation:</b>	Transporter à l'air frais.
<b>Contact avec la Peau:</b>	Bien laver la peau avec de l'eau.
<b>Contact oculaire:</b>	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et bien écarquiller l'œil. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
<b>Ingestion:</b>	Rincer soigneusement la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
<b>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:</b>	Légèrement irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée. Le contact du mélange avec les yeux peut causer de légères irritations.
<b>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	
<b>Dangers:</b>	Aucune mesure de précaution sanitaire spécifique n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Traitement:</b>	Consulter un médecin en cas de symptômes.

#### **SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

<b>Dangers d'Incendie Généraux:</b>	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
<b>5.1 Moyens d'extinction</b>	
<b>Moyens d'extinction appropriés:</b>	En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou une brume d'eau.
<b>Moyens d'extinction inappropriés:</b>	Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.
<b>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:</b>	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.
<b>5.3 Conseils aux pompiers</b>	
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.
<b>Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

#### **SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

<b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:</b>	Éviter tout contact oculaire et tout contact cutané prolongé ou répété.
<b>6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement:</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Absorber le produit avec du sable ou un autre absorbant inerte.
- 6.4 Référence à d'autres sections:** Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.

### SECTION 7 : Manipulation et stockage:

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Assurer une ventilation efficace. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Aucune procédure particulière, mais une bonne hygiène personnelle est conseillée, surtout lors de la manipulation des produits chimiques. Respectez les consignes d'utilisation.
- 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.:** Conserver à l'écart des matières incompatibles. Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Aucune information disponible.

### SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de Contrôle Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition		Source
ALCOHOL	VLE	5.000,000000 ppm	9.500,000000 mg/m3	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (07 2012)
	VME	1.000,000000 ppm	1.900,000000 mg/m3	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (07 2012)

- 8.2 Contrôles de l'exposition**  
**Contrôles Techniques Appropriés:** Aucune information disponible.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Informations générales:** Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.
- Protection des yeux/du visage:** En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.
- Protection de la peau**  
**Protection des Mains:** Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.

- Autres:** Aucune information disponible.

<b>Protection respiratoire:</b>	Aucune protection n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.
<b>Mesures d'hygiène:</b>	Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
<b>Contrôles environnementaux:</b>	Pas eFDS disponible

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

<b>État:</b>	liquide liquide
<b>Forme:</b>	Aérosols Aérosols
<b>Couleur:</b>	Aucune information disponible.
<b>Odeur:</b>	Aucune information disponible.
<b>Seuil olfactif:</b>	Aucune information disponible.
<b>pH:</b>	9,40
<b>Point de congélation:</b>	Aucune information disponible.
<b>Point d'ébullition:</b>	Aucune information disponible.
<b>Point d'éclair:</b>	Aucune information disponible.
<b>Taux d'évaporation:</b>	Aucune information disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Aérosol extrêmement inflammable.
<b>Limite supérieure d'inflammabilité (%):</b>	Aucune information disponible.
<b>Limite inférieure d'inflammabilité (%):</b>	Aucune information disponible.
<b>Pression de vapeur:</b>	Aucune information disponible.
<b>Tension de vapeur (air = 1):</b>	Aucune information disponible.
<b>Densité:</b>	Aucune information disponible.
<b>Densité relative:</b>	0,9330
<b>Solubilités</b>	
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Aucune information disponible.
<b>Solubilité (autre):</b>	Aucune information disponible.
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Aucune information disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Aucune information disponible.
<b>Température de décomposition:</b>	Aucune information disponible.
<b>SADT:</b>	Aucune information disponible.
<b>Viscosité:</b>	Aucune information disponible.
<b>Propriétés explosives:</b>	Aucune information disponible.
<b>Propriétés comburantes:</b>	Aucune information disponible.

### 9.2 AUTRES INFORMATIONS

<b>Teneur en COV:</b>	Directive 1999/13/CE: 0,05 g/l ~5,09 % (calculé)
-----------------------	--

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

<b>10.1 Réactivité:</b>	Stable dans les conditions normales de température pour une utilisation recommandée.
<b>10.2 Stabilité Chimique:</b>	Ce produit est stable dans des conditions normales.
<b>10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:</b>	Aucune dans les conditions normales.
<b>10.4 Conditions à Éviter:</b>	Éviter tout chauffage ou contamination. Ne pas congeler.
<b>10.5 Matières Incompatibles:</b>	Acides forts. Combustibles forts. Bases fortes.
<b>10.6 Produits de Décomposition Dangereux:</b>	En cas d'incendie, des gaz toxiques (COx, NOx) peuvent se dégager.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation:</b>	Aucune dans les conditions normales.
<b>Contact avec la Peau:</b>	Légèrement irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée.
<b>Contact oculaire:</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Ingestion:</b>	Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et malaises.

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Ingestion

<b>Mélange:</b>	Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.
<b>Substance(s) spécifiée(s)</b>	
ALCOHOL	Aucune information disponible.
SODIUM LAURETH-6 CARBOXYLATE AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL, N-OXIDES	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.

##### Contact avec la peau

<b>Mélange:</b>	Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.
<b>Substance(s) spécifiée(s)</b>	

ALCOHOL	Aucune information disponible.
SODIUM LAURETH-6	Aucune information disponible.
CARBOXYLATE	
AMINES, C12-14	Aucune information disponible.
(EVEN NUMBERED)-	
ALKYLDIMETHYL, N-	
OXIDES	
BUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.

#### **Inhalation**

##### **Mélange:**

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

##### **Substance(s) spécifiée(s)**

ALCOHOL	Aucune information disponible.
SODIUM LAURETH-6	Aucune information disponible.
CARBOXYLATE	
AMINES, C12-14 (EVEN	Aucune information disponible.
NUMBERED)-	
ALKYLDIMETHYL, N-	
OXIDES	
BUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.

#### **Toxicité à dose répétée**

##### **Mélange:**

Aucune information disponible.

##### **Substance(s) spécifiée(s)**

ALCOHOL	Aucune information disponible.
SODIUM LAURETH-6	Aucune information disponible.
CARBOXYLATE	
AMINES, C12-14 (EVEN	Aucune information disponible.
NUMBERED)-	
ALKYLDIMETHYL, N-	
OXIDES	
BUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.

#### **Corrosion ou Irritation de la Peau:**

##### **Mélange:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Substance(s) spécifiée(s)**

ALCOHOL	Aucune information disponible.
SODIUM LAURETH-6	Aucune information disponible.
CARBOXYLATE	
AMINES, C12-14	in vivo (Lapin): Résultat expérimental, Étude clé
(EVEN NUMBERED)-	
ALKYLDIMETHYL, N-	
OXIDES	
BUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.

#### **Blessure ou Irritation**

##### **Grave des Yeux:**

##### **Mélange:**

Provoque une sévère irritation des yeux.



**Substance(s) spécifiée(s)**

ALCOHOL	in vivo (Lapin, 24,00 hrs): Catégorie 2A UE
SODIUM LAURETH-6 CARBOXYLATE	Aucune information disponible.
AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)- ALKYLDIMETHYL, N- OXIDES	in vivo (Lapin, 1,00 - 21,00 jour): Catégorie 1 OCDE – GHS
BUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.

**Sensibilisation  
Respiratoire ou Cutanée:  
Mélange:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Substance(s) spécifiée(s)**

ALCOHOL	Aucune information disponible.
SODIUM LAURETH-6 CARBOXYLATE	Aucune information disponible.
AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)- ALKYLDIMETHYL, N- OXIDES	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.

**Mutagenicité des Cellules Germinales**

**In vitro  
Mélange:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Substance(s) spécifiée(s)**

ALCOHOL	Aucune information disponible.
SODIUM LAURETH-6 CARBOXYLATE	Aucune information disponible.
AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)- ALKYLDIMETHYL, N- OXIDES	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.

**In vivo  
Mélange:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Substance(s) spécifiée(s)**

ALCOHOL	Aucune information disponible.
SODIUM LAURETH-6 CARBOXYLATE	Aucune information disponible.
AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)- ALKYLDIMETHYL, N- OXIDES	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.



AMINES, C12-14 (EVEN  
NUMBERED)-  
ALKYLDIMETHYL, N-  
OXIDES  
BUTANE  
PROPANE

Aucune information disponible.  
  
Aucune information disponible.  
Aucune information disponible.

**Risque d'Aspiration  
Mélange:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Substance(s) spécifiée(s)**

ALCOHOL  
SODIUM LAURETH-6  
CARBOXYLATE  
AMINES, C12-14 (EVEN  
NUMBERED)-  
ALKYLDIMETHYL, N-  
OXIDES  
BUTANE  
PROPANE

Aucune information disponible.  
Aucune information disponible.  
  
Aucune information disponible.  
  
Aucune information disponible.  
Aucune information disponible.

**SECTION 12 : Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

**Toxicité aiguë**

**Poisson**

**Mélange:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Substance(s) spécifiée(s)**

ALCOHOL  
SODIUM LAURETH-6  
CARBOXYLATE  
AMINES, C12-14 (EVEN  
NUMBERED)-  
ALKYLDIMETHYL, N-  
OXIDES  
BUTANE  
PROPANE

Aucune information disponible.  
Aucune information disponible.  
  
Aucune information disponible.  
  
Aucune information disponible.  
Aucune information disponible.

**Invertébrés Aquatiques**

**Mélange:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Substance(s) spécifiée(s)**

ALCOHOL  
SODIUM LAURETH-6  
CARBOXYLATE  
AMINES, C12-14 (EVEN  
NUMBERED)-  
ALKYLDIMETHYL, N-  
OXIDES

Aucune information disponible.  
Aucune information disponible.  
  
Aucune information disponible.



**Mélange:**

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres. Les autres composants de ce mélange sont soit environnementalement inertes ou soit absorbés dans les eaux usées et sédiments ou se dégradent en substances dont l'impact environnemental est susceptible d'être faible lorsque le mélange est utilisé comme recommandé.

**Substance(s) spécifiée(s)**

ALCOHOL	Aucune information disponible.
SODIUM LAURETH-6 CARBOXYLATE	Aucune information disponible.
AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)- ALKYLDIMETHYL, N- OXIDES	90,000000 % Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, Étude clé
BUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.

**Rapport DBO/DCO**

**Mélange**

Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

ALCOHOL	Aucune information disponible.
SODIUM LAURETH-6 CARBOXYLATE	Aucune information disponible.
AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)- ALKYLDIMETHYL, N- OXIDES	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.

**12.3 Potentiel de Bioaccumulation**

**Mélange:**

Ce produit n'est pas bioaccumulable.

**Substance(s) spécifiée(s)**

ALCOHOL	Aucune information disponible.
SODIUM LAURETH-6 CARBOXYLATE	Aucune information disponible.
AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)- ALKYLDIMETHYL, N- OXIDES	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.

**12.4 Mobilité dans le Sol:**

Aucune information disponible.

**Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement**



ALCOHOL	Aucune information disponible.
SODIUM LAURETH-6	Aucune information disponible.
CARBOXYLATE	
AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)-	Aucune information disponible.
ALKYLDIMETHYL, N- OXIDES	
BUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
<b>12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
ALCOHOL	Aucune information disponible.
SODIUM LAURETH-6	Aucune information disponible.
CARBOXYLATE	
AMINES, C12-14 (EVEN NUMBERED)-	Aucune information disponible.
ALKYLDIMETHYL, N- OXIDES	
BUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
<b>12.6 Autres Effets Néfastes:</b>	Aucun connu.
<b>12.7 Informations supplémentaires:</b>	Aucune information disponible.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

<b>Informations générales:</b>	Éliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions locales pour l'élimination des déchets ménagers.
<b>Méthodes d'élimination:</b>	Rincer avant élimination. Éliminer auprès d'un organisme homologué.

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

### ADR

14.1 Numéro ONU :	UN 1950
14.2 Nom d'Expédition des Nations unies :	AEROSOLS, inflammables
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe :	2
Code Classification :	5F
Étiquettes :	2.1



N° de danger (ADR) :	-
Code de restriction en tunnel :	2 (D)
14.4 Groupe d'Emballage :	-
Quantité limitée :	1.00 L
Quantité exemptée :	E0
14.5 Dangers pour l'Environnement :	Non
Polluant marin :	Non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :	190, 327, 344, 625

#### ADN

14.1 Numéro ONU :	UN1950
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies :	AEROSOLS, inflammables
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe :	2
Code classification :	5F
Etiquettes :	2.1
N° de danger (ADR) :	Non applicable
14.4 Groupe d'Emballage :	-
Quantité limitée :	1.00 L
Quantité exemptée :	E0
14.5 Dangers pour l'Environnement :	Non
Polluant marin :	Non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre	



par l'utilisateur : 190, 327, 344, 625

#### IMDG

14.1 Numéro ONU : UN 1950

14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies : AEROSOLS

14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport

Classe : 2

Risque subsidiaire : 2.1

Étiquettes : 2.1

N° d'urgence : F-D, S-U

14.4 Groupe d'Emballage : -

Quantité limitée : SP277

Quantité exemptée : E0

14.5 Dangers pour l'Environnement : Non applicable

Polluant marin : Non

14.6 Précautions particulières à prendre

par l'utilisateur : 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959

#### IATA

14.1 Numéro ONU : UN 1950

14.2 Nom de transport complet : AEROSOLS, inflammable

14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport

Classe : 2.1

Étiquettes : Flamm. Gas

14.4 Groupe d'Emballage : -





Quantité limitée :	
Uniquement par avion cargo	
Spécifications emballage :	203
Quantité maximale nette par	
Emballage :	150 Kg
Aéronefs de transport de passagers	
Et de marchandises	
Spécifications emballages :	Y203
Quantité maximale nette par	
Emballage :	30 Kg G
Spécifications emballage :	203
Quantité maximale nette par	
Emballage :	75 Kg
Quantité exemptée :	E0
14.5 Dangers pour l'Environnement :	Non
Polluant marin :	Non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre	
par l'utilisateur :	A145, A167, A802

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC : non applicable**

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

#### Règlements UE

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: aucune  
Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: aucune

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques

**dangereux:** aucune

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements:** aucune

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:** aucune

**Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.:** aucune

**Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.:** aucune

**Directive 96/82/CE (Seveso III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses:** aucune

**RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants:** aucune

**Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:** aucune

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en oeuvre.

#### Règlements internationaux

Protocole de Montréal

Convention de Stockholm

Convention de Rotterdam

Protocole de Kyoto

#### SECTION 16 : Autres informations

**Informations de révision:** Sans objet.

#### Références

PBT PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.  
vPvB vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

**Principales références bibliographiques et sources de données:** Aucune information disponible.

#### Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.



H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Informations de formation:** Aucune information disponible.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.**

Aerosol 1, H222  
Eye Irrit. 2, H319

**Classification DetNet -** Sans objet.

**Numéro d'enregistrement:**

**Date de Publication:** 30.05.2018

**FDS n°:**

**Avis de non-responsabilité:** Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.